
V.

BILL.

Acte pour amender la loi qui autorise les
femmes mariées à transporter leurs im-
meubles dans le Haut-Canada.

Reçu et lu première fois, jeudi, 10 mars, 1859.

Seconde lecture, mardi, 10 mars, 1859.

(500 copies.)

J. A. P.
Hon. M. PRINCE.